N° 96-0768 - Finances et programmation - Budget supplémentaire 1996 - Budget annexe de l'assainissement - Directiondes finances et du contrôle de gestion - Service du budget -

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 mai 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le projet de budget supplémentaire pour 1996 du budget annexe de l'assainissement que je soumets à votre agrément a été arrêté à 184 008 999,66 F qui se répartissent entre l'exploitation (74 844 651,28 F) et l'investissement (109 164 348,38 F).

Budget supplémentaire 1996 - budget annexe de l'assainissement - équilibre général (en francs) - tableau n° 1 -

Libellés	Charges	Produits
Investissement		
reports	102 414 348,38	57 902 901,13
propositions nouvellles dont	6 750 000,00	46 017 700,61
- réseaux et branche-ments	6 750 000,00	450 000,00
- autofinancement		13 300 000,00
- affectation à l'in-vestissement		39 267 700,61
- programme d'emprunts		-7 000 000,00
résultat antérieur reporté		5 243 746,64
total investissement	109 164 348,38	109 164 348,38
Exploitation	35 576 950,67	
charges nouvelles	22 276 950,67	
autofinancement	13 300 000,00	
résultat antérieur reporté		74 844 651,28
- dont affectation à l'investissement	39 267 700,61	
total exploitation	74 844 651,28	74 844 651,28
total du budget	184 008 999,66	184 008 999,66

Le compte administratif 1996 a fait ressortir un excédent d'exploitation de 74 844 651,28 F et un excédent d'investissement de 5 243 746,64 F. Compte tenu des reports d'investissement :

- les dépenses restant à mandater pour 102 414 348,38 F,

- les recettes restant à recouvrer pour 57 902 901,13 F,

ce sont 35 576 950,67 F de crédits disponibles qui peuvent être réaffectés dans ce budget après résorption du déficit de 39 267 700,61 F présenté par les reports d'investissement.

Je vous suggère d'affecter à l'exploitation 22,277 MF en raison des prévisions très serrées du budget primitif de l'exercice et de consacrer 13,3 MF à l'autofinancement prévisionnel de l'investissement. Ceci permettra de financer 6,750 MF de travaux et de diminuer le programme d'emprunts de 7 MF.

Pour mémoire, l'instruction comptable M 49 applicable aux services publics industriels et commerciaux fait obligation d'affecter le résultat lors de l'exercice suivant sa constatation. Le rattachement des charges et des produits à l'exercice explique l'absence de reports en exploitation.

Les montants inscrits le sont pour leur valeur hors taxes, la TVA étant gérée sur un compte spécial par madame le trésorier principal de la communauté urbaine de Lyon.

SECTION D'EXPLOITATION

Le résultat antérieur de 74,845 MF, constaté au compte administratif 1995, peut être affecté en partie à l'investissement àhauteur de 39,268 MF et à l'accroissement de l'autofinancement prévisionnel de 13,3 MF. Le solde du résultat antérieur (22,277 MF) pourrait financer des charges nouvelles d'exploitation.

Les principaux postes de charges dotés de crédits nouveaux concernent l'entretien de réseaux et de stations (10,4 MF), les achats de combustibles, de carburants et de matériels (0,610 MF) et les prestations extérieures comme les télécommunications (0,650 MF).

En charge exceptionnelle, outre 1 MF pour annulations sur exercice antérieur, figure la restitution, au budget principal, de 8,726 MF de trop perçu sur la contribution aux eaux pluviales au titre de 1995, constatée au compte administratif de l'exercice.

791 kF peuvent être affectés au crédit de sûreté budgétaire et 13,3 MF consacrés à l'autofinancement prévisionnel de l'investissement. Celui-ci s'élèvera à 82,3 MF pour 1996.

Budget supplémentaire 1996 - budget annexe de l'assainissement - section d'exploitation - propositions nouvelles (en francs) - tableau n° 2 -

Libellés	Charges	Produits
Exploitation		
achats	610 000,00	
services extérieurs	10 400 000,00	
autres services extérieurs	650 000,00	
autres impôts	100 000,00	
charges exceptionnelles	9 725 773,73	
- dont réajustement eaux pluviales 1995	8 725 773,73	
- dont annulations de titres antérieurs	1 000 000,00	
sûreté budgétaire	791 176,94	
autofinancement complémentaire de la section d'investissement	13 300 000,00	
total des propositions nouvelles	35 576 950,67	0,00

résultat antérieur reporté		74 844 651,28

affectation à l'investissement	39 267 700,61	
total section d'exploitation	74 844 651,28	74 844 651,28

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Les reports -

En dépenses, 102,414 MF ont été reportés, dont 90,016 MF pour l'investissement opérationnel et 12,398 MF pour l'amortissement du capital de la dette.

Pour l'investissement opérationnel, les reports concernent essentiellement :

- le programme général des travaux (23,434 MF). Les marchés notifiés au cours du 2° semestre 1995 ont été engagés et n'ont puêtre mandatés qu'en 1996,

- les réseaux individualisés nécessitent un report de 12,134 MF, dont 5 MF pour le collecteur du Point du Jour (15,5 MF en 1996) et 2,3 MF pour l'émissaire du plateau du Sud-Est (100 MF en 1996),

- le programme d'entretien et de rénovation des stations, (32,208 MF). Pour la réhabilitation de la station d'épuration à Saint Fons, les 17 MF reportés concernent la dernière échéance du METP. A Pierre Bénite, les travaux afférents au dépoussiéreur électrostatique et à l'unité de lavage des sables s'élèvent à 8,6 MF,

- les galeries, ruisseaux et bassins (8,5 MF) : ces travaux sont financés par le budget général de la Communauté,

- sur le programme de maintenance 8 MF ont été reportés, dont 4,140 MF au titre de l'acquisition du CLIP et 1,944 MF pour l'acquisition de véhicules lourds.

En recettes, 57,903 MF restent à recouvrer au titre de 1995. Ces recettes sont attendues :

- de l'Etat, au titre de la DGE, dernier semestre 1995 (1,366 MF),

- de l'Agence de l'eau (réseaux et stations), qui effectue les versements au fur et à mesure de l'avancement des travaux (39,721 MF),

- du budget général pour les travaux sur opérations d'urbanisme et ceux rendus nécessaires pour l'évacuation des eaux pluviales. Les versements se font au rythme de la réalisation des travaux (16,816 MF).

Budget supplémentaire 1996 - budget annexe de l'assainissement - dépenses d'investissement (en francs) - tableau n° 3 -

Libellés	Reports	Propositions nouvelles	Total
maintenance	7 986 551,73	0,00	7 986 551,73
stations non individualisées	12 400 851,46	0,00	12 400 851,46
stations individualisées	19 806 743,10	0,00	19 806 743,10
- rénovation de la station à Saint Fons	17 621 977,90		17 621 977,90
- station à Pierre Bénite	432 800,00		432 800,00

- station à Jonage	672 010,00		672 010,00
- station à Couzon au Mont d'Or	79 955,20		79 955,20
- station à Neuville sur Saône	1 000 000,00		1 000 000,00
réseaux non individualisés	23 433 581,94	4 000 000,00	27 433 581,94
réseaux individualisés	12 134 219,35	0,00	12 134 219,35
- collecteur du Point du Jour	4 968 411,03		4 968 411,03
- émissaire de liaison d'Ozon à Saint Fons	995 523,30		995 523,30
- collecteur de Ratapon à Décines Charpieu	1 800 000,00		1 800 000,00
- émissaire du plateau du Sud-Est	2 279 072,56		2 279 072,56
- collecteur de la route de Genas	2 091 212,46		2 091 212,46
branchements	2 057 175,95	2 750 000,00	4 807 175,95
ruisseaux	7 536 730,53		7 536 730,53
galeries	1 023 999,54		1 023 999,54
réseaux sur opérations d'urbanisme	3 636 019,86	0,00	3 636 019,86
total des opérations	90 015 873,46	6 750 000,00	96 765 873,46
autres investissements			
dette	12 398 474,92		12 398 474,92
total autres investissements	12 398 474,92	0,00	12 398 474,92
total général des dépenses	102 414 348,38	6 750 000,00	109 164 348,38

Budget supplémentaire 1996 - budget annexe de l'assainissement - recettes d'investissement (en francs) - tableau n° 4 -

Libellés	Reports	Propositions nouvelles	Total
maintenance	763 000,00	0,00	763 000,00
stations non individualisées	10 739 400,00	0,00	10 739 400,00
stations individualisées	9 078 200,00	0,00	9 078 200,00
- rénovation de la station à Saint Fons	9 078 200,00	0,00	9 078 200,00
réseaux non individualisés	6 859 900,00	0,00	6 859 900,00
réseaux individualisés	12 280 483,96	0,00	12 280 483,96
- collecteur de la plaine de l'est	137 300,00		137 300,00
- collecteur du Point du Jour	2 500 000,00		2 500 000,00
- émissaire de liaison Ozon à Saint Fons	2 750 000,00		2 750 000,00
- collecteur de Ratapon à Décines Charpieu	140 000,00		140 000,00

- émissaire du plateau sud-est	6 753 183,96		6 753 183,96
branchements	0,00	450 000,00	450 000,00
ruisseaux	9 076 505,80		9 076 505,80
galeries	2 384 575,36		2 384 575,36
réseaux sur opérations d'urbanisme	5 354 694,01	0,00	5 354 694,01
total des opérations	56 536 759,13	450 000,00	56 986 759,13
autres investissements			
programme d'emprunts	0,00	- 7 000 000,00	- 7 000 000,00
dotation globale d'équipement	1 366 142,00	0,00	1 366 142,00
autofinancement complémentaire	0,00	13 300 000,00	13 300 000,00
affectation à l'investissement	0,00	39 267 700,61	39 267 700,61
total autres investissements	1 366 142,00	45 567 700,61	46 933 842,61
total général des recettes	57 902 901,13	46 017 700,61	103 920 601,74

- Les propositions nouvelles -

En dépenses, les travaux de branchements et de modifications du réseau demandés par les tiers nécessitent 2,750 MF d'investissement supplémentaire. Le programme général peut être abondé par 4 MF, ce qui le portera, en 1996, à 41 MF.

Les recettes nouvelles s'élèvent à 46 MF. Ce sont des ressources internes au budget : affectation du résultat pour 39,268 MF, autofinancement prévisionnel pour 13,3 MF. Ceci permet de diminuer de 7 MF le programme annuel d'emprunts ramené de 81,5 MF à 74,5 MF ;

B - Propose de délibérer en conséquence ;

Vu le présent dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Décide de l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 1995 au financement des investissements à hauteur de 39 267 700,61 F.

2° - Approuve le projet de budget supplémentaire 1996 du budget annexe de l'assainissement arrêté, en dépenses et en recettes, à 184 008 999,66 F.

3° - Précise qu'à l'égard du comptable, cette approbation porte sur le montant des reports et des propositions nouvelles à l'échelon du compte à 2 chiffres en investissement et en exploitation, à l'exception des comptes 60, 61, 62 et 709 qui forment ensemble un seul chapitre. Les degrés complémentaires de précision (articles et dossiers d'investissement) vous sont toujours soumis et justifiés, en tant qu'autorité délibérante de l'ordonnateur, mais ne sont pas exécutoires pour madame le trésorier de la communauté urbaine de Lyon.

pour le président,

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,